

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**Référence unique du mandat RUM :**

Vous serez informé de cette référence dès traitement de votre demande par le service des eaux.

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN.

IDENTIFIANT CREANCIER**FR97EAU472497**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
- vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN DIRECTION COMMUNE DES FINANCES SERVICE FACTURATION D'EAU 3 AVENUE MAURICE CHUPIN C.S. 50224 17304 ROCHEFORT CEDEX

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

TYPE DE PAIEMENT :

Signé à :

Le :

Signature :**DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)**

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements demandés par le SERVICE DES EAUX. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande de l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le SERVICE DES EAUX.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.